

OFFICE OF THE ELECTION SUPERVISOR  
for the INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF TEAMSTERS  
1801 K Street, NW, Suite 421 L  
Washington, DC 20006  
202-429-8683  
877-317-2011 Toll Free  
202-429-6809 Facsimile  
electionsupervisor@ibtvote.org  
[www.ibtvote.org](http://www.ibtvote.org)

RICHARD W. MARK  
*Election Supervisor*

### AVIS D'ÉLECTION

L'élection des délégués internationaux est tenue par vote postal par le superviseur d'élection pour la Fraternité internationale des Teamsters (« FIT »). Le décompte des votes débutera après 10h HNE, le 14 novembre 2011, au site de dépouillement du scrutin international de la FIT à Alexandria, Virginie.

**POUR ÊTRE ADMISSIBLE À VOTER**, un membre doit avoir acquitté l'ensemble de ses cotisations syndicales pour la période se terminant à la fin octobre 2011. Les membres peuvent devenir admissibles en payant les cotisations et droits d'adhésion en souffrance à leur section locale, avant la fermeture des bureaux, le 10 novembre 2011. Les membres dont les cotisations sont prélevées par leur employeur en vertu d'une autorisation de précompte contenue dans leur convention collective ne seront pas déclarés inadmissibles advenant la négligence de leur employeur d'effectuer la remise en temps utile des cotisations à la section locale. Pour le texte intégral des règlements régissant l'admissibilité au droit de vote, veuillez consulter l'article V de Règlements pour l'élection 2010-2011 de délégué syndical et membre du bureau internationaux de la FIT. Le superviseur d'élection doit recevoir votre bulletin de vote avant 9 h HNE, le 14 novembre 2011. Seuls les bulletins de vote reçus, au plus tard, à ces heure et date seront comptés.

Votez pour un maximum:	- d'un (1) Président general -d'un (1) Secrétaire general Trésorier -de sept (7) Vice-présidents généraux et -de trois (3) Syndics internationaux
------------------------	--

**POUR VOTER**, noircissez complètement le cercle à la gauche du candidat de votre choix. UTILISEZ UN CRAYON, OU UN STYLO OU MAR-QUEUR À ENCRE BLEUE OU NOIRE.

Vous pouvez voter pour aucun des candidats individuellement. Ne votez pas pour plus que le nombre de postes à pourvoir pour chaque bureau.

Vous pouvez voter pour un groupe de candidats en noircissant le cercle à la gauche d'un nom de groupe. Si vous marquez ainsi votre bulletin de vote, vous aurez voté pour tous les candidats individuels de ce groupe.

Si vous votez pour un groupe complet de candidats, seul votre vote pour le groupe sera compté et vous ne pourrez voter pour aucun autre candidat individuel ou groupe de candidats.

Si vous votez pour un groupe contenant moins de candidats que le nombre à élire, votre groupe sera compté et vous pourrez voter pour tout autre candidat individuel, qu'il soit ou non inscrit dans un groupe, en autant que le nombre total de candidats choisis ne dépasse pas le nombre total de candidats à être élus à ce poste.

Un vote pour un groupe prime sur un vote pour un candidat individuel.

Vous pouvez voter pour des candidats individuels, qu'ils soient ou non dans un groupe, en autant que le nombre total de voix exprimées pour les candidats pour tout poste ne dépasse pas le nombre de candidats à élire à ce poste.

**SI VOUS FAITES UNE ERREUR, NE RATUREZ PAS.** Demandez plutôt un nouveau bulletin de vote à le supervi-seur d'élection de la FIT en compo-sant le 1-877-317-2011 (pour la région métropolitaine de Washington, D.C., composez le 1-202-429-5610).

**NE CONFIEZ À PERSONNE D'AUTRE LA TÂCHE DE REMPLIR ET/OU POSTER VOTRE BULLETIN DE VOTE POUR VOUS.** Aucun individu ou entité n'est autorisé(e) à restreindre ou à nuire au droit de chaque membre de la FIT de voter librement, et de déposer et poster lui-même/elle-même un bulletin de vote. Le superviseur d'élection n'hésitera pas à imposer de sévères sanctions pour la violation de l'interdit de sollicitation du vote d'un membre par tout autre membre, administrateur, agent d'affaires, agent, délégué du syndicat ou par toute autre personne, y compris, mais ne se limitant pas à, la recommandation de prise de mesures disciplinaires appropriées à l'endroit des membres en cause, la référence du cas au gouvernement pour la prise d'une action juridique appropriée (dont l'ordonnance sur consentement) et, lorsqu'approprié, la disqualification du candidat pour le compte duquel les votes furent sollicités.

Pour toutes questions concernant le processus d'élection, si vous avez déménagé récemment, si vous avez besoin d'un nouveau bulletin de vote ou si vous avez besoin de documents de scrutin, demandez immédiatement de l'aide en composant le 1-877-317-2011 (pour la région métropolitaine de Washington, D.C., composez le +1-202-429-5610).